

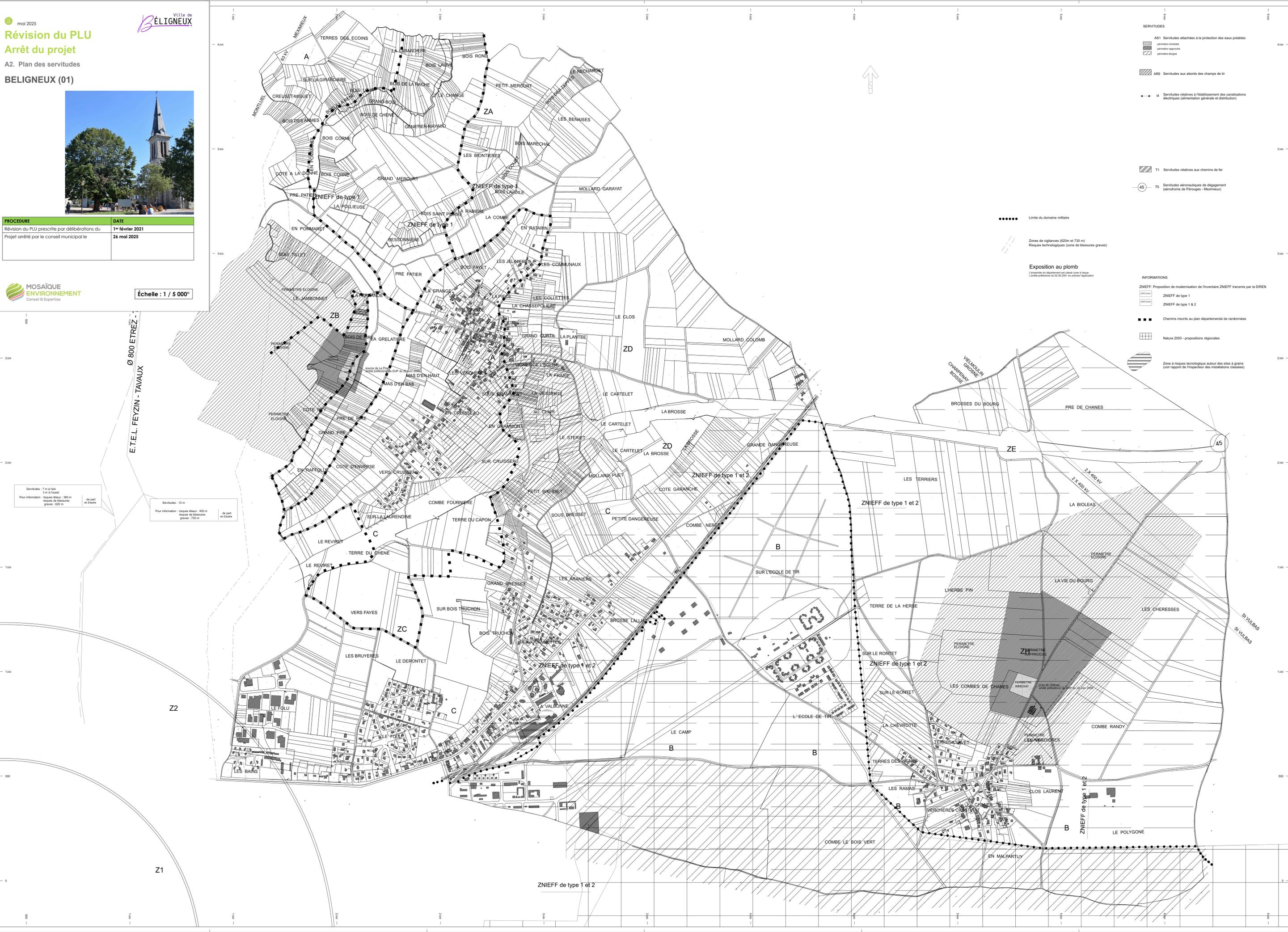


PROCÉDURE	DATE
Révision du PLU prescrite par délibérations du Projet arrêté par le conseil municipal le	1^{er} février 2021 26 mai 2025

Échelle : 1 / 5 000^o

Servitudes : 7 m à l'est
 2 m à l'ouest
 Pour information : risques Métaux : 300 m
 risques de blessures graves : 620 m

Servitudes : 12 m
 Pour information : risques Métaux : 400 m
 risques de blessures graves : 730 m



SERVITUDES

- AS1 Servitudes attachées à la protection des eaux potables
 - première irrigation
 - première aspersion
 - première esplanade
- AR6 Servitudes aux abords des champs de tir
- T1 Servitudes relatives aux chemins de fer
- T5 Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodrome de Péruges - Mevigneux)

●●●●● Limite du domaine militaire

--- Zones de vigilances (620m et 730 m)
 Risques technologiques (zone de blessures graves)

Exposition au plomb
 L'ensemble des équipements est classé zone à risque
 L'arrêté préfectoral du 02.05.2001 en précisait l'application

INFORMATIONS

- ZNIEFF: Proposition de modernisation de l'inventaire ZNIEFF transmis par la DIREN
 - ZNIEFF de type 1
 - ZNIEFF de type 1 & 2
- Chemins inscrits au plan départemental de randonnées
- Natura 2000 - propositions régionales
- Zone à risques technologique autour des sites à grains (voir rapport de l'inspecteur des installations classées)

Z1

Z2

ZNIEFF de type 1 et 2

A45

S'VULBAS